

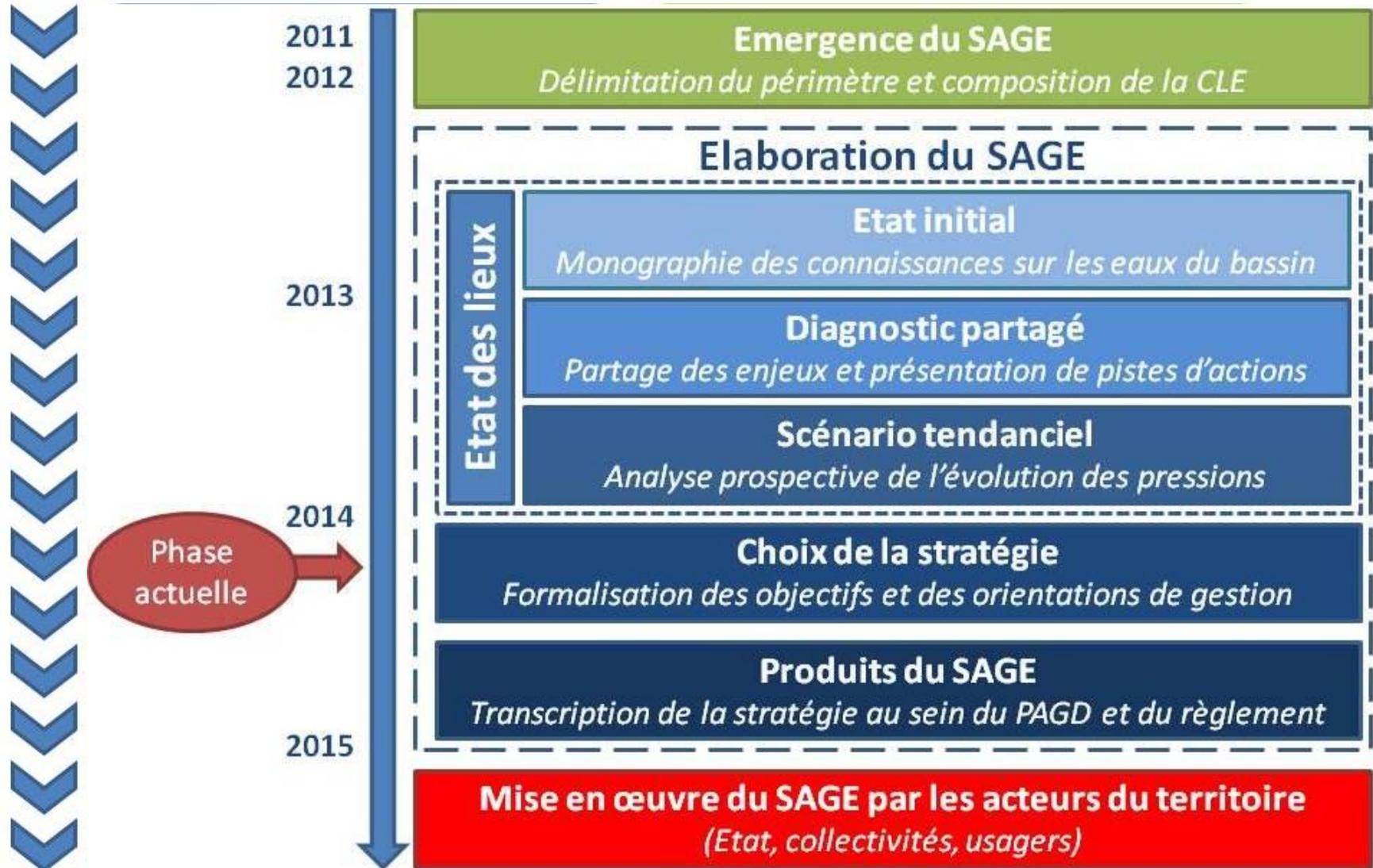
SAGE Tille

Commission «Ressources en eau»

Mairie de Saint-Julien

Jeudi 6 mars 2014

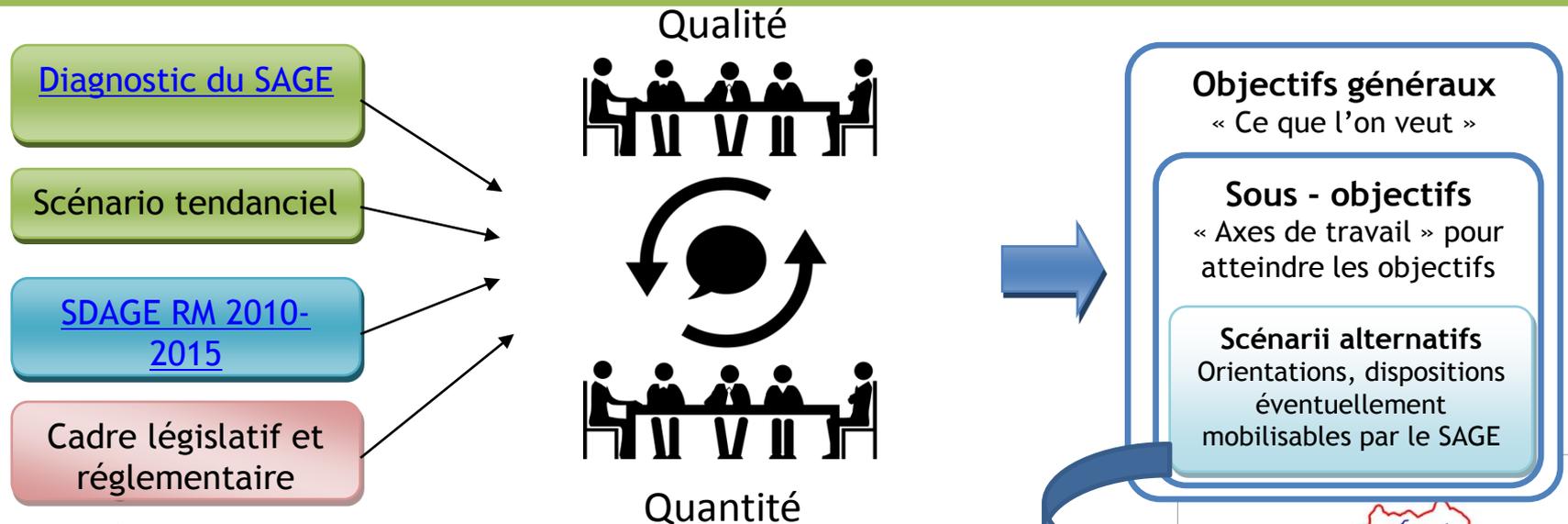
Processus d'élaboration et avancement du SAGE



La stratégie du SAGE

- **La définition d'une stratégie est une étape déterminante dans l'élaboration du SAGE.**
- fixer un cap, un niveau d'ambition pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin.
- Ce document central sera décliné dans les principaux documents du SAGE :
 - le PAGD et
 - le règlement.

Quelle stratégie pour le SAGE ?

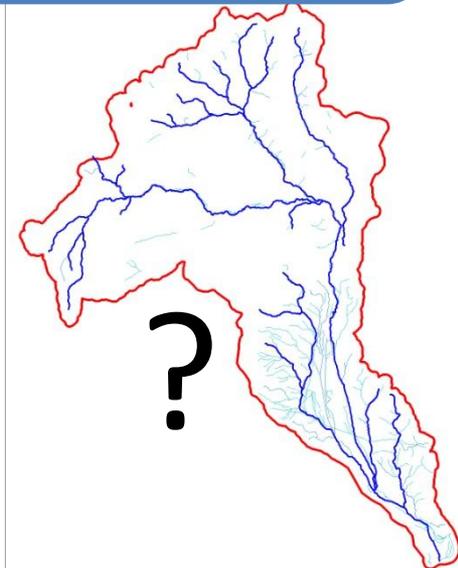


Travail en ateliers

1. Fixer des objectifs de gestion des ressources en eau,
2. Proposer des mesures alternatives à un scénario d'évolution « au fil de l'eau » (sans SAGE): Quel type de mesures ? Quels secteurs géographiques prioritaires ? Quel positionnement stratégique ?

Aller un petit peu plus loin sur le volet quantitatif (Marc Philippe)

Éléments du PGRE (plan de gestion de la ressource en eau): Définition de débits d'objectifs, de débits seuils « réglementaires », Délimitation des sous-bassins de gestion des étiages, etc.



Quelles mesures envisager ?

- **Les dispositions d'action (A)**
 - acquérir des connaissances nouvelles,
 - communiquer: former, informer, sensibiliser, etc.
 - réaliser un ensemble de travaux
- **Les dispositions de gestion (G)** recommandations, conseils formulés auprès des acteurs locaux,
- **Les dispositions réglementaires (R)** renvoient à la portée juridique du SAGE

NB: Les propositions formulées (pistes d'actions du diag + SDAGE + PDM + réglementation, etc.) dans le dossier de séance constituent une base de travail.

➔ **d'autres propositions/formulations peuvent proposées**

Rappels relatifs au SAGE

- **Le SAGE est un document de planification** qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- **Il n'est pas un programme d'intervention** (\neq contrat de rivière)

Quel type de SAGE souhaite-t-on ? Quel niveau d'ambition ?

- **Un SAGE « plate-forme relai »** pour optimiser les politiques de l'eau d'ores et déjà en place,
- **Un SAGE « eau et milieux aquatiques »** qui place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie,
- **Un SAGE « territoire »** affirmant sa contribution aux orientations du développement durable des territoires à travers les enjeux liés à l'eau.

Les dispositions du SAGE pourront avoir des positions intermédiaires ou contrastées selon les objectifs considérés.